

**DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES**

**COMMUNE D'OS-MARSILLON**

**A 2023/S02/D01**

**Séance du 30 mars 2023**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois le trente mars à dix-huit heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette Commune convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme TOULOUSE, Maire.

**Présents** : Mmes Nelly BREIL, Vanessa DONNAY, Mme Sandra BAQUÉ, Mireille JOUBERT, MM. Didier ALVAREZ, Jean-Jacques ARREGLE, Serge ARRIEULA, Jacques BRUNO, Edouard de GRANGE, Stéphane ESCAMES, Raymond FINANA, Julien LAULHÉ, Daniel LEYGUE, Jérôme TOULOUSE.

**Absents excusés** : Mme Anne-Marie TRINQUIER (pouvoir M. Serge ARRIEULA).

M. Jean-Jacques ARREGLE a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Demande de subvention Programme 2023 – Financement  
Conseil Départemental – Conseil Régional**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le programme d'actions 2023 pour la forêt présenté par l'Office National des Forêts.

Une partie des travaux pourrait bénéficier d'aides du Conseil Régional et du Conseil Départemental :

Nature des travaux	Surface (en ha)	Coût total € HT	Montant total subvention Conseil Départemental et Régional (en €)
Dégagement de régénération naturelle	4	6980.00 €	1056.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de réaliser ce projet, sous réserve de l'obtention du financement du Conseil Régional et du Conseil Départemental,

- **SOLLICITE** une subvention du Conseil Régional et du Conseil Départemental, à hauteur de 20 % du montant HT sur barèmes,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tout document et acte relatifs à ce projet.

- **TRANSMET** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques.

Conseillers en exercice : 15  
Membres présents : 14  
Vote pour : 15  
Vote contre : 0  
Abstention : 0  
Date de convocation : 24 mars 2023  
Affichage le 30 mars 2023

Pour extrait certifié conforme.  
Le Maire,  
Jérôme TOULOUSE

